



Maman endetté ex conjoint

Par MamanEndette

Bonjour a toutes et tous.

Déjà merci d'avoir fait un forum pour les problèmes juridiques !

Voilà mon histoire je vais faire en bref et j'espère que j'aurai des réponses..

Je suis une maman né en 1970 la 50eme passer, 4 beaux enfants (une joie :))

J'ai rencontrer un certain monsieur qui me donnera ma petite dernière, entre temps beaucoup de choses ont dégringolé comme le décès de mon tendre papa dont je ne me suis toujours par remise..

Par la suite j'ai eu 100 000? de la succession (vente d'une maison a mon frère)

J'ai donc profité pour faire quelques petits travaux chez moi, j'ai malheureusement été victime de belles paroles de remboursement qui fait qu'aujourd'hui je suis endetté je ne sais plus quoi faire pour m'en sortir, au final tout les virements effectués a cette personne (mon ancien conjoint) frôle les 48 000? de la succession de mon papa...

Évidemment il ne veut plus me les rendre en me disant qu'il m'a déjà rembourser, puis maintenant il me dit que l'ont regardera ensemble, j'ai voulu me lancer dans les démarches car je ne trouve pas ça normal, c'est surtout une menace de lui en me disant "et bah puisque c'est comme ça, je ne donnerai que 20 euros a l'huissier" sachant que ce monsieur se vente de son salaire bien garni (auto-entrepreneur) je suis déboussolé et je ne sais pas quoi faire j'avais confiance je n'ai pas fait faire de reconnaissance de dettes mais j'ai encore tout les SMS, et les virements faits sur son compte..

Merci a tous et comme je l'ai dis plus haut j'espère avoir des réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il manque quelques précisions pour pouvoir vous aider.

quelques petits travaux chez moi

A qui appartient la maison où vous avez fait ces travaux ? Quelles traces avez-vous de ces travaux (factures ?)

paroles de remboursement

Qui doit rembourser quoi ?

mon ancien conjoint

mariés ? divorcés ? union libre ?

les virements effectués a cette personne

Sans reconnaissance de dettes, cette personne va prétendre que c'étaient des cadeaux... Que lui répondrez vous ?

je suis endetté je ne sais plus quoi faire

Avez-vous pensé au surendettement ? Vous avez des crédits en cours ? Avez-vous consulté les services sociaux pour des aides sociales ?

Vos enfants adultes ne peuvent-ils pas vous aider ? Ils en ont pourtant l'obligation

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Votre affaire n'est pas simple, faire défendre votre dossier par un avocat vous sera nécessaire.

Par Hibou Joli

Bsr,

Vous parlez d'ancien conjoint : ce qui sous entend que vous étiez mariés ou PACSES n'est ce pas ?

On semblerait croire que vous avez prêter de l'argent à ce "conjoint" afin de faire des travaux dans SA maison : c'est la réalité ?

L'adjonction de l'adjectif confortable n'est pas pour aller avec un auto entrepreneur; il y a confusion avec entrepreneur tout court...

NB je rapelle que votre question n'a quasiment rien de Fiscal mais figure sur une partie consacrée à la fiscalité

Par MamanEndette

Bonjour, merci de vos réponses, ni marié ni pacsé, des travaux dans ma maison, que je paye toujours a crédit.

Non j'ai effectué des virements car il été souvent a découvert car il prête un chéquier déjà signé a son frère qui est interdit bancaire, achat d'un camion pour son entreprise, achat de beaucoup de matériel formation etc, j'ai toujours fait en sorte qu'il manque de rien avec ses promesses de remboursement autant orale que par SMS ou par téléphone, et aujourd'hui c'est moi qui a la carotte..

J'ai les écris comme quoi il reconnaît me devoir de l'argent, mais il se vente a tout le monde qu'il ne me doit rien, et mes enfants non pas de quoi m'aider ils ont tous une situation à tenir, et la dernière n'a que 10 ans,

Aujourd'hui je me tape les créancier et une sévère dépression suite à cela

Merci.

Par yapasdequoi

Pour récupérer au moins une partie de ce que vous avez versé à cet ex-compagnon (pas conjoint), il vous faut un avocat.

Selon vos revenus vous avez peut être droit à l'aide juridictionnelle.

Ces travaux ont été faits dans votre maison avec votre argent, qu'attendez vous exactement de cet ex-conjoint ?

Qu'il vous rembourse des sommes que vous lui avez données ?

C'est assez utopique...

Vous avez pris des crédits qui dépassent vos possibilités financières : déposez un dossier de surendettement !

Et le père des enfants mineurs ou majeurs non autonomes doit vous verser une pension alimentaire : vous pouvez saisir le JAF rapidement, et demander un rattrapage jusqu'à 5 ans en arrière.

Par MamanEndette

Bonjour,

Oui j'attend de lui donc ex compagnon, qu'il me rembourse ce qui me revient de droit, l'argent de l'héritage de mon papa,

Comme j'ai dit il a toujours dit qu'il allait me rembourser, je ne lui ai pas versé ses sommes pour lui en faire Cadeaux, mais parce qu'il m'a demandé d'avancer l'argent,

Et je ne veux pas faire de dossier de surendettement je veux rembourser jusqu'au bout si j'avais l'argent qu'il me doit la question ne se posera pas ..

En gros ce sont des factures de retards qui ont pris de l'ampleur mais la n'est pas la question,

Comment devrais-je attaquer est ce qu'un décompte pourrait servir de preuves ? Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Vous avez reçu l'héritage de votre père et vous l'avez dépensé en faisant ces avances à votre compagnon de l'époque et des travaux dans votre maison.

Sans reconnaissance de dette, rien ne prouve que ce n'étaient pas des cadeaux et de ce fait il ne vous doit rien.

Ne perdez pas votre temps, vous ne pouvez pas revenir en arrière.

Concentrez vous plutôt sur les pensions alimentaires dues aux enfants. Car vous avez une chance de les obtenir.

Par MamanEndette

Et si j'arrive à lui faire signer une reconnaissance de dette?

Par Hibou Joli

Si vous avez donné de l'argent à un tiers (non marié, non pacsé) il faudrait lui faire comprendre que pour l'administration fiscale il s'agissait d'un DON (puisque'il ne veut pas vous rembourser) et qu'à cet effet le fisc lui demandera des droits sur 60% des sommes reçues. C'est facile à démontrer avec les virements bancaires... Dans MA bouche, cet élément à SON égard aurait un impact coercitif certain. En ce qui vous concerne j'en doute. Ca reste néanmoins une base de discussion pour le faire plier...

Curieux qu'aucune réponse précédente ne vous ai aiguillé techniquement sur cette voie

Pour les travaux dans votre maison, il n'y a aucun remboursement à espérer bin entendu puisque c'est votre propre décision

Une reconnaissance doit remplir un formalisme particulier, et ca ne vous garantira jamais son remboursement ou le respect 'un échéancier

Par MamanEndette

Bonjour, non l'argent que j'ai utilisé pour les travaux de ma maison ce ne sont pas le sous que je lui ai avancé..

Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous la moindre preuve écrite que ce Monsieur vous doit de l'argent ?

Par MamanEndette

Oui j'ai mes relevés de comptes, et j'ai aussi un papier qu'il m'a écrit avant que je le mette à la porte, comme quoi ile reconnaît me devoir de l'argent et qu'il fera tout pour me rembourser, mais depuis silence radio

Par yapasdequoi

Dans le 1er message vous aviez écrit :

"je n'ai pas fait faire de reconnaissance de dettes mais j'ai encore tout les SMS, et les virements faits sur son compte.." et maintenant :

"un papier qu'il m'a écrit avant que je le mette à la porte, comme quoi ile reconnaît me devoir de l'argent et qu'il fera tout pour me rembourser"

Quel est le texte exact de ce papier ? Vous l'avez montré à un huissier ? C'est peut être une possibilité d'obtenir le remboursement...

(Vos relevés de compte ne prouvent que le versement mais pas que c'était un prêt !)

Par MamanEndette

Bah c'est juste un papier sous forme de lettre mais sans préciser ni le montant ni rien du tout jusqu'il me doit de l'argent

et qu'il va me rembourser.

Par yapasdequoi

Si le montant n'est pas précisé, c'est inutile.

Par MamanEndette

Bien ce que je pense, je vais suivre vos conseils consulter une aide juridique, et voir si je peux avoir une reconnaissance de dette si il reste un minimum honnête, je vous tiens au courant rapidement si vous le souhaitez

Par Isadore

Bonjour,

Vos relevés de compte prouvent un transfert d'argent qui pourrait très bien être une donation. Une dette ne se présume pas, elle doit se prouver.

Consulter un avocat (gratuit) pour un premier avis est en effet impératif.